

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics -Logiciel de maintenance des bâtiments communautaires
CARL MASTER - Renouvellement de la maintenance du logiciel - Marché
négocié sans mise en concurrence - Autorisation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par contrat n°2031721, signé le 1^{er} septembre 2003, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société CARL INTERNATIONAL la fourniture et la maintenance du logiciel CARL MASTER dédié à la maintenance des bâtiments communautaires, pour un montant annuel de 1170 € HT, soit 1399,32€ TTC.

Le contrat de maintenance de l'outil informatique CARL MASTER permet de bénéficier des prestations suivantes sur le dépannage, les mises à jour et l'assistance téléphonique à savoir :

- un accès illimité les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, à un service d'assistance pouvant être contacté par téléphone, fax ou email.

Ce service vise à :

- Permettre le traitement d'incidents techniques se rapportant aux produits maintenus
- Bénéficier d'une prestation de conseil téléphonique de premier niveau dans la mise en œuvre et l'exploitation des produits maintenus.

- la mise à disposition des nouvelles versions de même génération des Produits maintenus.

Pour le logiciel standard CARL Master la fourniture des nouvelles versions inclut :

- La correction des anomalies constatées et reproductibles par CARL INTERNATIONAL (maintenance corrective). Par « anomalie », on entend les éventuels écarts intrinsèques entre CARL Master et sa documentation.
- La réalisation d'améliorations (maintenance évolutive). Le choix des

améliorations est effectué par CARL INTERNATIONAL en tenant compte notamment des souhaits de l'ensemble des clients concernés.

- Les adaptations permettant de maintenir une compatibilité avec les nouvelles versions de Windows ou d'Oracle (maintenance adaptative).

Aujourd'hui, il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance avec la société CARL INTERNATIONAL.

La société CARL INTERNATIONAL n'ayant pas diffusé les codes sources du logiciel CARL MASTER, assure de manière exclusive les prestations d'assistance téléphonique et de conseil ainsi que la fourniture des mises à jour du logiciel. Dans ces conditions, il convient de conclure un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable en application de l'article 35, III, 4^{ème} alinéa du Code des Marchés publics.

La durée de ce marché à bons de commande est de 4 années consécutives à compter de sa notification.

La négociation avec la société CARL INTERNATIONAL a porté :

- sur les éléments financiers du marché, à savoir le maintien des prix du marché initial de maintenance,
- sur les prestations d'assistance et de conseil qui seront fournies au titre de ce marché par application d'un prix journalier négocié.

Le montant de la maintenance qui comprend tous les frais annexes notamment les frais de déplacement et d'hébergement, s'élève à :

- Montant minimum : 4744,08 € HT, soit 5673,92 € TTC
- Montant maximum : 18 976,32 € HT, soit 22 695,68 € TTC

Cette opération sera imputée au budget principal de l'exercice en cours :

Chapitre 011 – article 6156 – fonction 0201 – CRB R300
Chapitre 011 – article 6288 – fonction 0201 – CRB R300

La Commission d'Appel d'Offres du 12 juillet 2006 a attribué le marché à la société CARL INTERNATIONAL.

Conformément aux articles L2121 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est consultable par les conseillers communautaires à la Direction des Systèmes d'Information, au 1er étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M le Président :

- à signer le marché à intervenir avec la société CARL INTERNATIONAL,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006**

M. MICHEL MERCIER